

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/101 /LJT.DCTFP.DFP.SCALM.21051

Portant détachement de Monsieur LOMBET
Etienne, Inspecteur Divisionnaire du Travail
auprès de la Société Nationale d'Energie
(S.N.E.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

D.B.

D.B.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la décision n° 234/79 du 17.9.79 portant engagement de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Monsieur LOMBET Etienne, Inspecteur Divisionnaire du Travail de 8° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des SAF précédemment en service à la Direction Générale du Travail et de la Fonction Publique à Brazzaville, est placé en position de détachement auprès de la Société Nationale d'Energie (SNE) à Brazzaville pour une longue durée.

ARTICLE 2.— La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Société Nationale d'Energie (SNE) qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution des droits à pension.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 03 Mars 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	3
S.N.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	3